



FOYER HAUT-DE-CRY

Case Postale 159
1963 Vétroz



**CONCOURS DE PROJETS
POUR L'AGRANDISSEMENT D'UN ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL (EMS),
LA CONSTRUCTION DE LITS COURTS SÉJOURS ET LA CRÉATION
D'UN FOYER DE JOUR POUR PERSONNES AGÉES À VÉTROZ**

**RAPPORT DU JURY
AOÛT 2012**

Le présent concours de projets est organisé par la Fondation « Le Haut de Cry », représentée par les communes de Conthey, Ardon et Vétroz, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le service cantonal des bâtiments et le service de la santé publique.

Situation actuelle et intentions du maître de l'ouvrage

La Fondation « Le Haut de Cry » souhaite agrandir le home qui comprend actuellement 75 lits. Elle veut mettre à disposition des personnes âgées un foyer de jour ainsi que des lits courts séjours. Cette demande fait suite au rapport cantonal de mars 2010 sur la planification des soins de longue durée pour la période 2010 – 2015. Ce rapport établit les besoins en soins ainsi que les infrastructures nécessaires pour la population âgée du canton et précise qu'il manque pour la région de Sion :

- 91 lits de long séjour
- 39 lits de court séjour
- 67 places en structures de soins de jour ou de nuit (foyer de jour).

La Fondation Le Haut de Cry a fait une demande d'attribution de lits EMS de long séjour, de court séjour et de foyer de jour à la commission régionale de santé en considérant l'évolution passée de la population de la région, sa structure d'âge et en faisant une projection pour les vingt prochaines années.

La commission régionale de santé a préavisé 35 lits (25 lits de long séjour et 10 lits de court séjour) ainsi qu'un foyer de jour de 10 à 15 places au Foyer Haut-De-Cry.

Considérant cette situation, la Fondation Le Haut de Cry a entrepris et obtenu l'accord du Département de la santé pour entamer la procédure visant à la construction de ces structures adaptées à un EMS dans le respect de la planification cantonale des lits d'EMS.

Objectif du concours

L'objectif du concours est de trouver le meilleur projet pour l'agrandissement du Foyer de 36 lits (26 lits de long séjour et 10 lits de court séjour) ainsi qu'un foyer de jour de 10 à 15 places.

Genre de concours et procédure

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 5, d'une procédure ouverte selon l'article 9 de la "Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics" du 8 mai 2003 et d'un concours de projet et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009.

Conditions du concours

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142 édition 2009, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP).

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal Cantonal de Sion.

Participants

Le concours est ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais.

L'auteur de l'étude de faisabilité, le bureau Pascal Varone à Sion, est autorisé à participer au présent concours d'architecture.

Jury

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président :

Olivier Galletti Architecte cantonal SBMA

Membres :

Mona Trautmann Architecte, Sierre

Michael Darbellay Architecte, Martigny

Pascal Fournier Architecte, Bex

Stéphane Germanier Président de la Municipalité
de Vétroz et
du Conseil de Fondation

Lise Delaloye Présidente de la Municipalité
d'Ardon

Jean-Pierre Penon Président de la Municipalité
de Conthey

Suppléants :

Bernard Z'graggen Ingénieur EPF au service de
la santé publique

Laurent Mayoraz Architecte SBMA

Michel-Eric Lamon Directeur du Foyer Haut-De-Cry

Laurence Roh Membre du Conseil de
Fondation du Foyer Haut-De-Cry

Expert :

Philippe Arnold Responsable du service
technique au Foyer Haut-De-Cry

Secrétariat :

Le secrétariat sera assuré par le Foyer Haut-De-Cry.

Réponses aux questions

Les réponses aux 32 questions anonymes posées ont été envoyées à tous les concurrents et membres du jury le 19 juin 2012.

Examen préalable

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et le responsable du service technique de la commune de Vétroz. Il a porté sur les points suivants:

1. délais de rendu
2. respect du périmètre
3. respect des prescriptions officielles
4. programme des locaux
5. valeurs statistiques

Point 1

Tous les projets reçus étaient parvenus au SBMA pour le 9 août 2012, soit dans les délais avec tous les documents demandés.

Point 2

Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition.

Point 3

Le contrôle du respect des distances aux limites, distances entre bâtiments et hauteurs de bâtiments a été fait par le responsable technique de la commune. Ses remarques ont été transmises au jury en début de jugement.

Le projet N° 6 "Second Life" ne respecte pas la distance à la limite à l'angle S-O et au milieu de la façade Est.

Le projet N° 7 "Dehors Devant" ne respecte pas la distance à la limite Est (locaux sous l'escalier).

Les autres projets respectent les prescriptions officielles dans leurs lignes générales.

Point 4

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles ont été signalées au jury en début de jugement.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé au stade de l'examen préalable.

Point 5

Les calculs du cube SIA, des surfaces de terrain, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures n'ont pas été vérifiés. Les valeurs mentionnées dans ce rapport sont celles données par les architectes.

Seuls les volumes et les surfaces de planchers des 3 projets primés ont été vérifiés avant leur classement.

Jugement

Le jury s'est réuni le lundi 20 et le mardi 21 Août 2012 à la salle des combles du bureau communal de Vétroz.

L'ensemble des membres, suppléants et experts a participé aux présentations et analyses des projets.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa a) du règlement SIA 142, décide, à l'unanimité, d'exclure de la répartition des prix les projets : N° 6 "Second Life" et N° 7 "Dehors Devant"

Le jury s'est ensuite rendu sur le site.

Analyse du site

Le terrain mis à disposition pour l'extension de l'EMS de Vétroz se situe à l'Ouest et au Sud du bâtiment existant. La partie principale en pente vers le Sud présente une différence d'altitude d'environ un niveau.

Le terrain est limité au Nord par le bâtiment existant, à l'Est par la rivière, au Sud par les villas existantes et à l'Ouest par deux parkings (communal et privé du foyer), l'accès au foyer et des villas.

Le bâtiment existant, par son volume et son architecture de qualité, marque clairement l'institution qu'il contient mais reste hors d'échelle par rapport au tissu urbain environnant formé de constructions basses ou de villas. Adjoindre une extension contenant un programme des locaux de cette importance à ce bâtiment monolithique et introverti afin de former un tout cohérent aussi bien au niveau de l'architecture que du fonctionnement étaient, avec l'exiguïté du terrain mis à disposition, les principales difficultés de ce concours.

Réflexion sur l'ensemble des projets

Le jury relève que les 7 projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé.

Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis.

Concept général

Occupation rationnelle du terrain.
Qualité du concept, situation, volumétrie, rapport aux bâtiments existants, espaces extérieurs.
Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier.
Accès (personnes et véhicules).
Développement durable : la qualité d'un lieu et le patrimoine existant sont également des ressources limitées.

Fonctionnalité

Système distributif, structurel et fonctionnel.
Organisation correcte des différentes fonctions.
Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles.
Développement durable : proposition typologique permettant une flexibilité au plan.

Qualités architecturales

Traitement des thèmes.
Traduction du concept en une expression architecturale adéquate.
Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).
Adéquation du système constructif choisi au concept architectural.
Développement durable : utilisation de ressources locales.

Economie

Du projet.
De terrain.
Respect des surfaces données dans le programme des locaux.
Rationalité de l'exploitation.
Système constructif simple.
Compatibilité du projet avec le concept minergie.

Analyse de détail des projets

1^{er} Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation au site et au bâti existant, mais aussi dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis.

Les 3 projets suivants ont été éliminés :

N° 1 HAPPY TWINS

N° 2 MENS SANA

N° 7 DEHORS DEVANT

2^{ème} Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis à l'article 6 du programme des locaux dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport de l'extension aux bâtiments existants, aux différents éléments qui structurent le site ainsi que la qualité des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet.

Le projet N° 6 SECOND LIFE a été éliminé

Tour de contrôle

A l'issue de ce deuxième tour, le jury effectue un tour de contrôle et confirme ces décisions antérieures.

Classement et attribution des prix

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 80'000.- pour attribuer des prix et des mentions.

Il décide de classer les 3 projets restants et de leurs attribuer les prix de la manière suivante :

1 ^{er} prix	projet n° 3	GEODE	Fr. 25'000.-
2 ^{ème} prix	projet n° 5	FRANCESCA	Fr. 20'000.-
3 ^{ème} prix	projet n° 4	POMME POIRE	Fr. 15'000.-

D'autre part, le jury décide d'attribuer aux 4 autres projets remis une indemnité de Fr. 5'000.-

Conclusions et recommandation du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury à l'unanimité propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet **N° 3 " GEODE "**, la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site, sa relation au bâtiment existant et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulés par le maître d'ouvrage. Dans son développement il devra rétablir l'usage commun et publique du rez du bâtiment existant. D'autre part il devra intégrer les exigences légales et techniques, dues au respect des normes énergétiques et parasismiques en vigueur.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents de leur contribution à résoudre ce problème.

APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et y appose sa signature.

Exposition

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le mardi 25 septembre 2012 à 17h30 au Foyer Haut-de-Cry

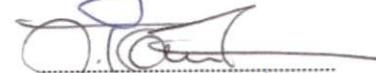
Les projets seront exposés au Foyer Haut-de-Cry du mardi 25 septembre au vendredi 5 octobre 2012, accès libre de 9h00 à 17h00.

Vétroz, le 21 août 2012

Olivier Galletti



Mona Trautmann



Michaël Darbellay



Pascal Fournier



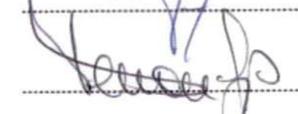
Stéphane Germanier



Lise Delaloye



Jean-Pierre Penon



Bernard Z'graggen



Laurent Mayoraz



Michel-Eric Lamon



Laurence Roh

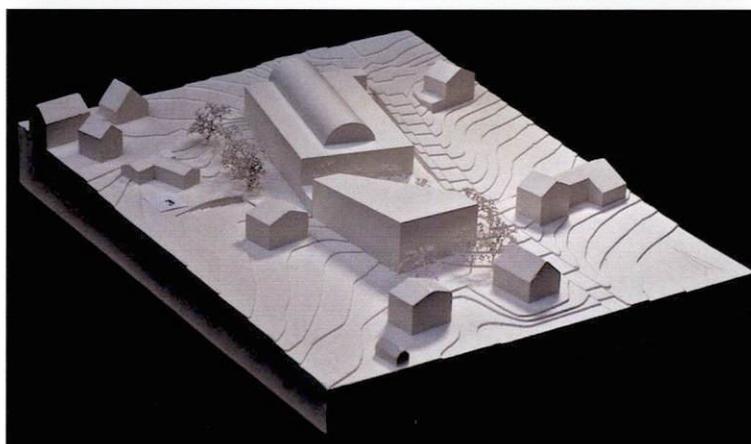


Philippe Arnold



Auteur Suter Sauthier & associés SA
1950 Sion

Collaborateurs Christian Suter
Raphaël Sauthier
Frédéric Posse
Fabio Rosado
Engin Demirci
Bastien Colliard
Susana Souto
Sylvie Delalay



1^{er} Prix
Projet N° 3

Frs 25'000.—
Géode

Géode

Le projet se caractérise par l'implantation d'une volumétrie compacte située dans le prolongement de l'EMS existant. La forme particulière du nouveau bâtiment reprend naturellement les géométries de la parcelle et permet une articulation habile avec l'imposant gabarit existant. Les espaces extérieurs résultants sont maîtrisés et permettent d'établir sur les différents côtés, en particulier au sud, un bon rapport entre l'extension et les habitations voisines.

On distingue deux échelles dans la nouvelle intervention, la première, par un volume de liaison au rez d'un seul niveau et l'autre, par un volume autonome composé de quatre niveaux.

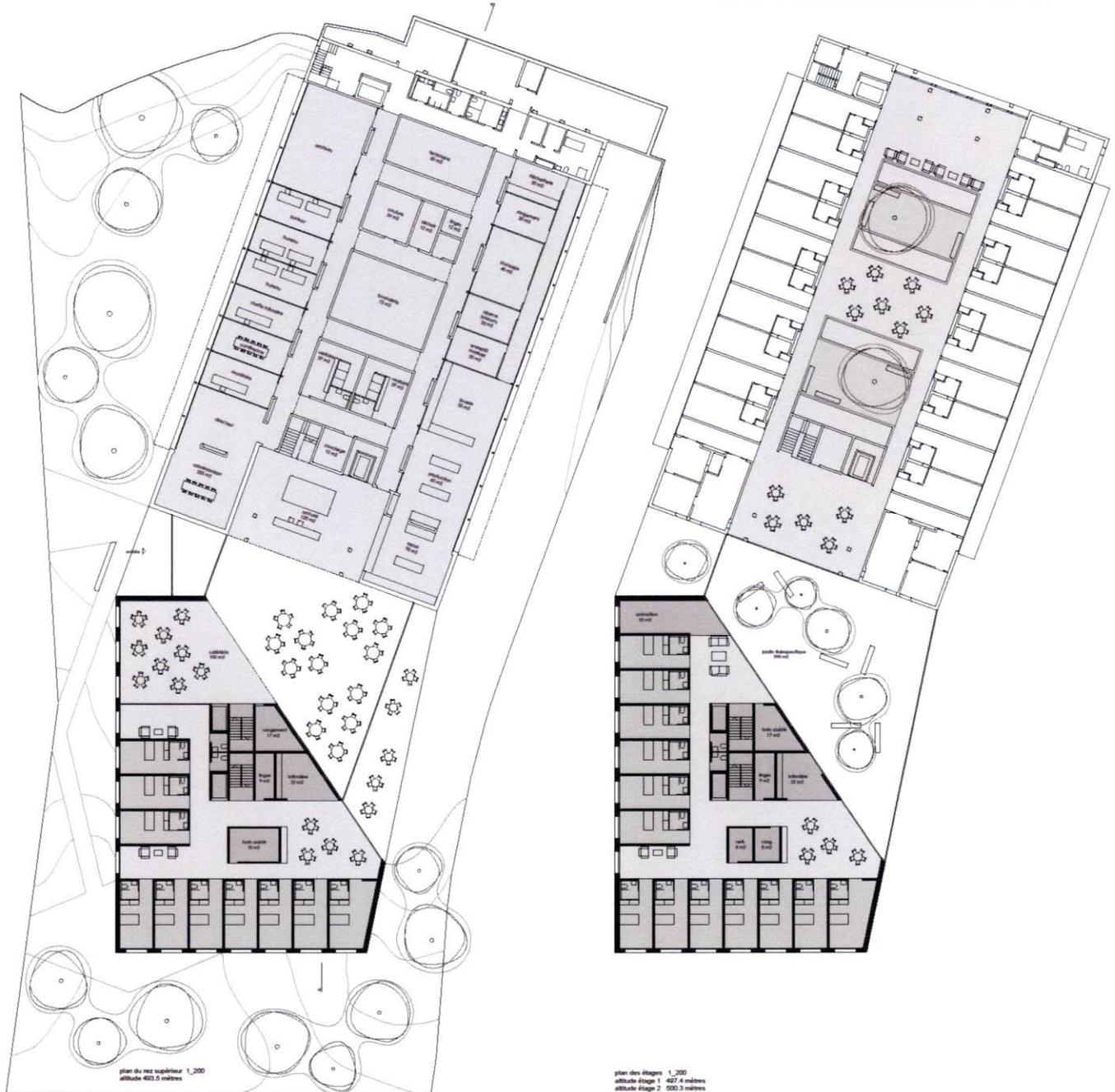
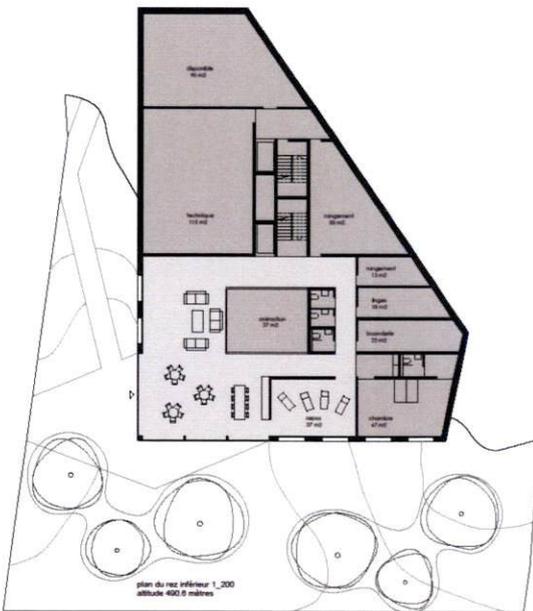
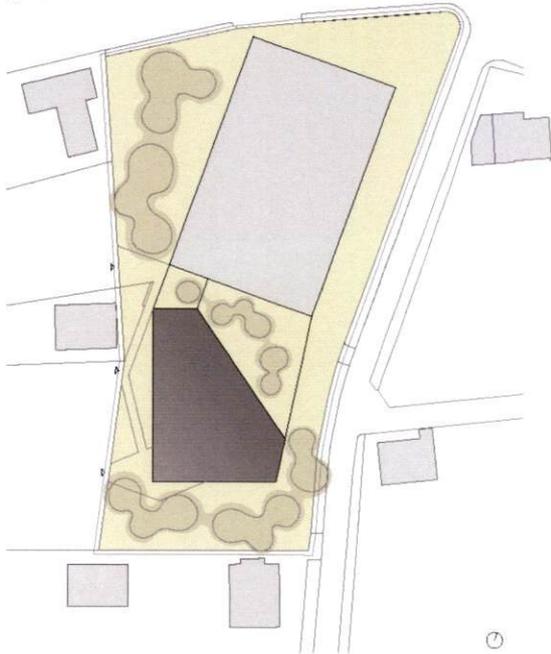
L'utilisation de la topographie se traduit par une mise en place du programme très judicieuse. En effet le foyer de jour est placé au rez-inférieur. Il possède un accès indépendant depuis l'extérieur et bénéficie d'un prolongement direct sur le jardin. A l'Ouest, au rez-supérieur, une nouvelle entrée est redéfinie. L'espace d'accueil et la cafétéria sont caractérisés par leur surface généreuse et leurs ouvertures sur l'extérieur. Le jury est séduit par cette proposition et relève l'intérêt d'avoir une terrasse abritée à cet endroit du site. Toutefois la surface couverte gagnerait à être plus importante. Sur ce même niveau les espaces de l'unité des courts séjours sont aménagés. Cet emplacement permet une connexion aisée avec les espaces communs de l'institution et le foyer de jour situé au niveau inférieur. Les deux unités de psychogériatrie sont réparties de manière efficace sur des niveaux distincts; au 1^{er} étage et deuxième étage. La structuration des espaces proposés est en adéquation avec la prise en charge des résidents. La typologie des unités offre un parcours intérieur de qualité, ce choix évite la création de long couloir sans lumière. L'orientation et la qualité spatiale du jardin sécurisé sont relevées par le jury. La proposition de placer le jardin clos à l'étage permet de laisser l'ensemble des surfaces extérieures entourant l'institution au statut d'espace public; le foyer reste ainsi une "maison" ouverte sur le reste du village.

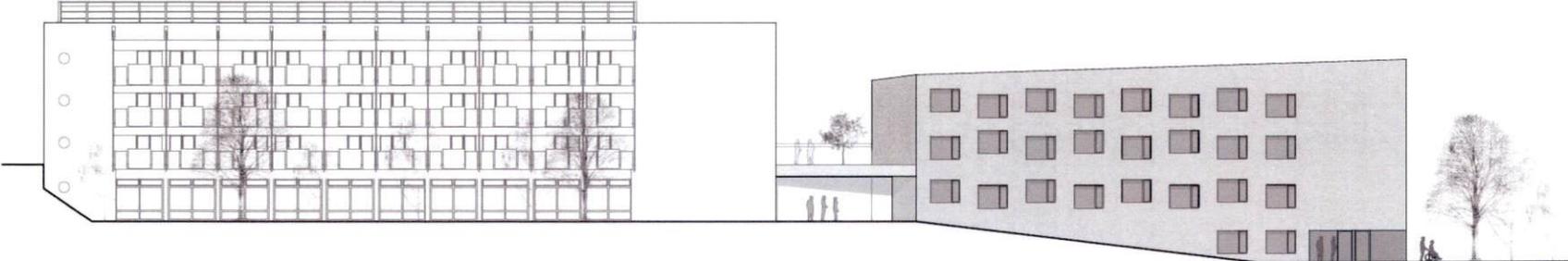
L'auteur du projet propose une lourde restructuration du bâtiment existant. Ces intentions se traduisent essentiellement par la volonté de redonner une nouvelle échelle à l'espace atrium. Le jury s'interroge et ne soutient pas ces modifications, autant sous l'angle architectural que sous l'angle de la fonctionnalité.

Le jury est sensible à la clarté de la proposition et à son potentiel de développement.

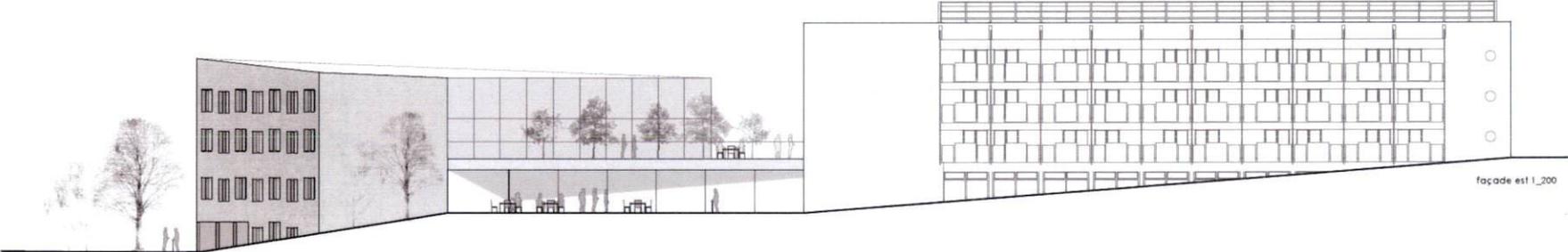
Le projet réussit à créer une nouvelle entité fonctionnelle tout en préservant une autonomie des architectures existantes et nouvelles. La mise en place des différentes parties du programme est en adéquation avec le site et la future organisation du complexe. Dans cette démarche, le projet entretient d'excellents rapports avec son contexte offrant de belles vues sur le paysage environnant. Les utilisateurs regrettent toutefois qu'une liaison ne soit pas proposée entre le rez-inférieur et le sous-sol existant.

Au niveau des coûts, la répartition des fonctions et la formalisation architecturale du nouveau bâtiment sont rationnelles. Cependant les transformations du rez et de l'étage de la partie existante représenteraient des travaux lourds et onéreux à réaliser dans le cadre d'un EMS en exploitation.





façade ouest 1_200



façade est 1_200



façade sud 1_200

Géode

Le projet d'extension de l'Ems 'Haut-de-cry' implique une forte augmentation du programme actuel, le tout sur une parcelle restreinte située au sud du bâtiment existant. Ces paramètres de réflexion impliquent irrémédiablement une confrontation entre l'existant et la nouvelle entité à construire.

Le concept que nous proposons est d'implanter un nouvel édifice en lien direct avec l'existant pour assurer un fonctionnement en symbiose rationnel tout en gardant la spécificité de deux volumes avec deux programmes distincts, l'impact du bâti actuel étant déjà très fort sur le coteau vignoble de Vétroz.

Le nouveau bâtiment est un monolithe qui s'insère dans la pente naturelle du terrain. Il s'agit d'un volume qui communique physiquement au niveau du rez supérieur avec l'existant car il partage une entrée commune. Le bloc de rocher se découpe ensuite à partir du 1er étage selon un angle ouvert pour dégager un espace tampon entre bâtiments propice à l'emplacement d'un jardin thérapeutique.

La nouvelle liaison entre volumes avec son toit végétalisé apparaît comme une extrusion du terrain naturel.

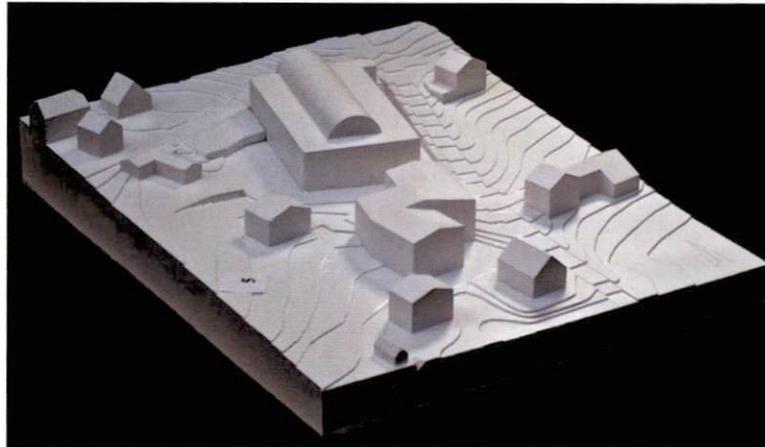
La face vitrée nord du monolithe agit comme un miroir qui reflète le paysage des vignes, le vieux village et l'église. Cet effet de mimétisme annule la présence du nouveau bâti et confère une sensation de profondeur et de dégagement au jardin thérapeutique.



Auteur Dias-Cottet architectes Sàrl

1009 Pully

Collaborateurs Stéphane Cottet
Tiago Dias



**2^{ème} Prix
Projet N° 5**

**Frs 20'000.—
Francesca**

Francesca

Le projet « Francesca » veut faire le lien entre l'échelle des bâtiments environnants et l'échelle du home existant. Pour ce faire, il implante un volume autonome, articulé, qui répond au bâti villageois, et qui définit deux espaces extérieurs majeurs de qualité : au Nord-Ouest, la place d'accueil en relation avec l'entrée du home, au Sud-Est le jardin thérapeutique en relation avec le paysage. Si ce parti est intéressant pour les espaces extérieurs qu'il crée, il a pour effet qu'on ne sait plus très bien quel rapport l'extension entretient avec le home, et son échelle intermédiaire l'isole également du contexte auquel il voulait se rattacher.

L'extension est liée au home existant que par un corridor de service construit en sous-sol. L'agrandissement de la cuisine se fait par un volume accolé à l'Ouest du bâtiment, dont la géométrie essaye de l'intégrer à la pente et au jardin.

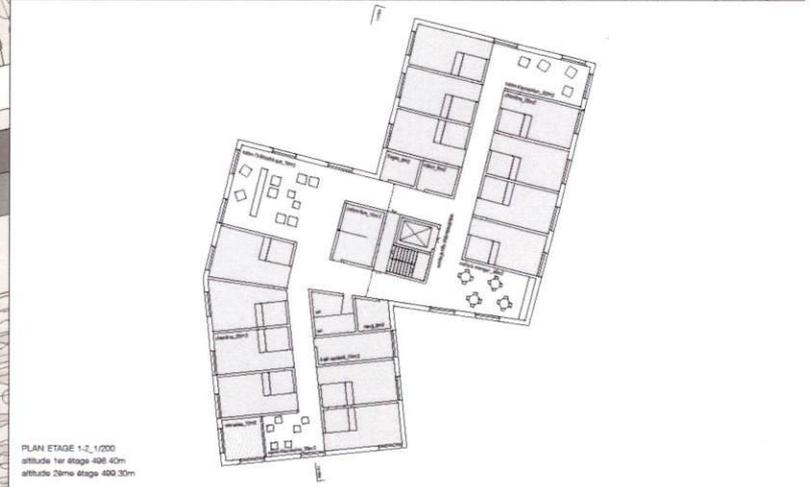
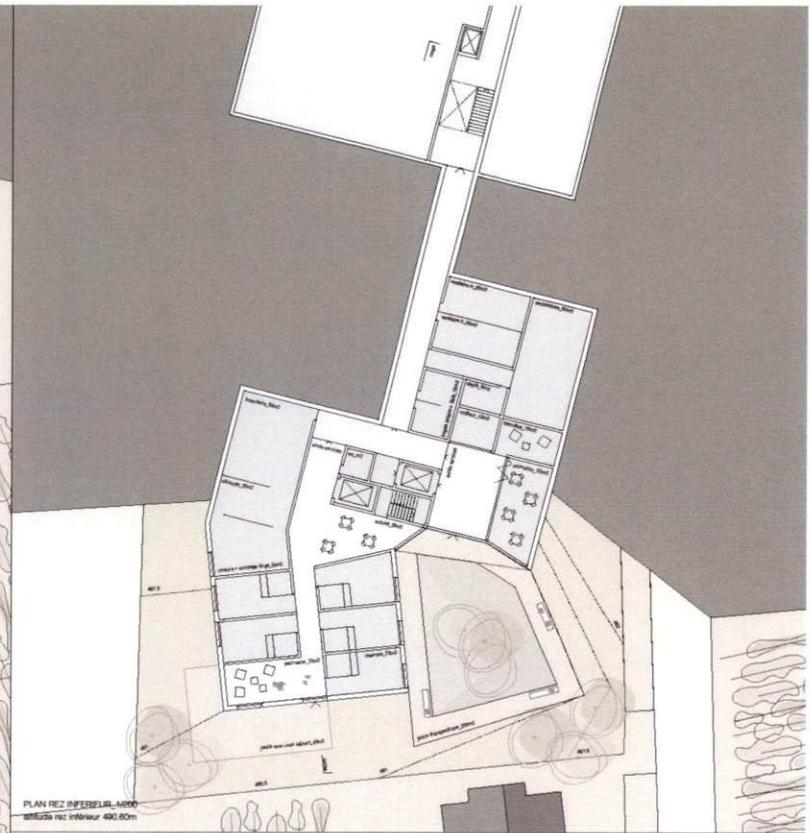
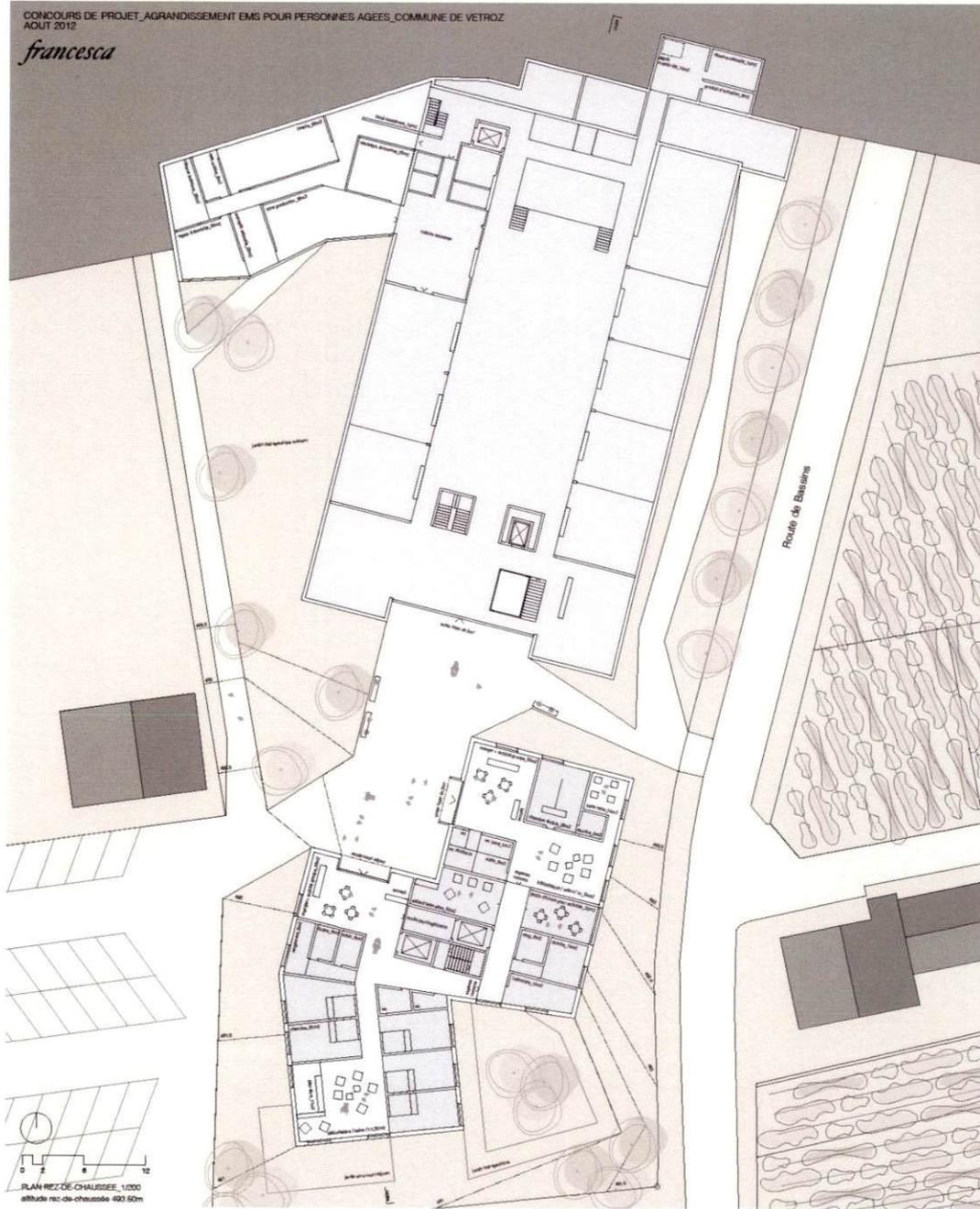
L'extension du home tient compte de la topographie du lieu en organisant le programme sur quatre niveaux.

Sur la place définie au Nord-Ouest, on trouve deux entrées, l'une donne accès à l'unité des courts séjours et l'autre au foyer de jour. Ce dédoublement n'est pas propice au projet. Les unités de psychothérapie sont organisées aux étages. Le plan avec une alternance d'espaces communs et privés est apprécié. En revanche l'accès à ces unités depuis le rez-de-chaussée, à travers des espaces de services, n'est pas de la même qualité. L'organisation, et par conséquent le fonctionnement des deux étages inférieurs manquent de clarté. L'unité des courts séjours n'est pas exploitable sur deux niveaux, comme proposé. Une inversion des fonctions, avec le foyer de jour au rez-inférieur, aurait été plus adéquate. L'accès au jardin thérapeutique depuis les unités de psychogériatrie n'est pas idéale, mais possible.

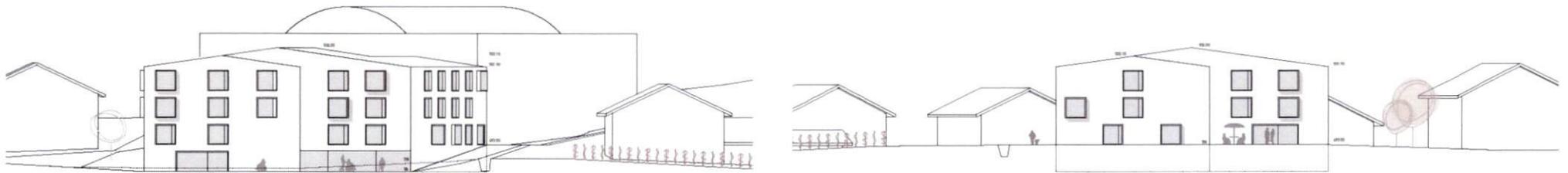
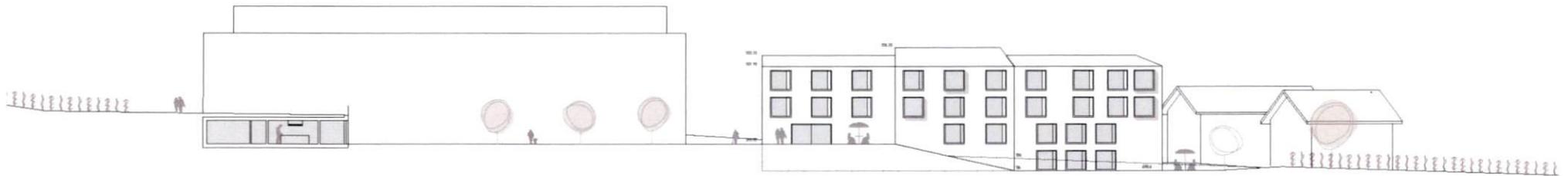
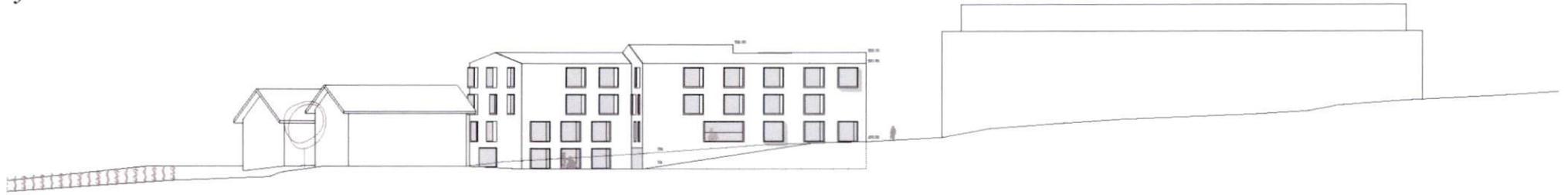
La volumétrie générale qui cherche à faire la transition entre l'échelle villageoise et l'échelle du home existant ne convainc pas et le traitement des façades assimile le projet à un immeuble d'habitation sans rapport avec le home qu'il doit compléter.

Le choix d'un système porteur en béton emballé d'isolation crépie est favorable du point de vue économique et énergétique pour répondre au label Minergie.

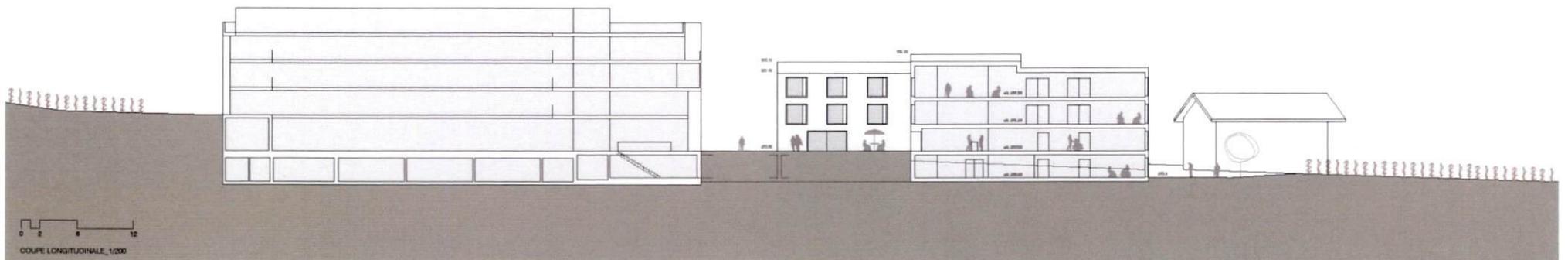
Le volume SIA est légèrement en dessous de la moyenne des projets remis.



francesca



FACADE SUD, 1/200



COUPE LONGITUDINALE, 1/200



Le Site

L'agrandissement proposé a comme but, dans sa conception, de trouver la meilleure adéquation entre le programme, son rapport à l'EMS existant et le contexte.

Le site se compose de différentes échelles de constructions. D'une part l'EMS des Hauts-de-Cry imposant et de l'autre des maisons de type rural. L'implantation et la volumétrie proposées s'adaptent à toutes ces variations. L'agrandissement est organisé dans un bâtiment compact et détaché de l'EMS existant. La topographie du site permet de créer des relations extérieures sur deux niveaux.

Une place publique est créée au nord de l'agrandissement et des jardins thérapeutiques privés trouvent leurs places au sud de la parcelle.

Le bâtiment

Le langage choisi pour l'agrandissement de l'EMS a pour objectif de créer un dialogue entre le bâtiment imposant de l'EMS actuel et la petite échelle des maisons rurales.

La géométrie de l'agrandissement s'intègre au site sans perturber les bâtiments d'habitations. Des dégagements sont créés et offrent une vue directe sur les vignes et les coteaux. L'implantation crée des espaces clairement définis. Au nord, une place distribue l'ancien et le nouvel EMS, Au sud, des jardins thérapeutiques privés trouvent leur place.

Organisation du programme

Au rez-de-chaussée, en relation directe avec la place, se trouvent le foyer de jour et une partie du programme du court séjour. Au rez inférieur les dernières chambres du court séjour donnent sur un jardin privé. Les espaces communautaires des unités psycho-

gériatriques trouvent également leur relation avec leur jardin thérapeutique. Dans la partie arrière du rez inférieur, on trouve tous les espaces de services en relation avec le court séjour, le foyer de jour, les deux unités de psycho-gériatrie ainsi que l'EMS existant.

Deux étages viennent accueillir les unités de psycho-gériatrie. Accolé à la cuisine existante, l'agrandissement de la cuisine est traité comme un mur de soutènement.

L'extension est recouverte de terre pour se fondre dans le contexte des aménagements extérieurs.



Matérialité

La nouvelle construction cherche à s'insérer dans le bâti existant. L'expression du bâtiment est définie par le jeu des ouvertures sur les façades, en saillie pour les espaces communautaires et en retrait pour les chambres. La toiture à pans crée une étroite relation avec le bâti existant. De cette manière, il s'intègre avec le contexte villageois.

L'agrandissement trouve sa place en tant que grande maison de village.

La matérialité proposée fait référence aux constructions du

village en pierre ou crépi grossier d'apparence modeste.

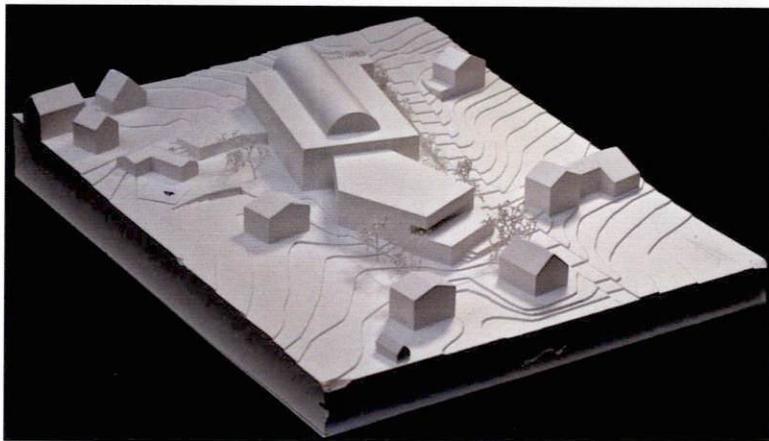
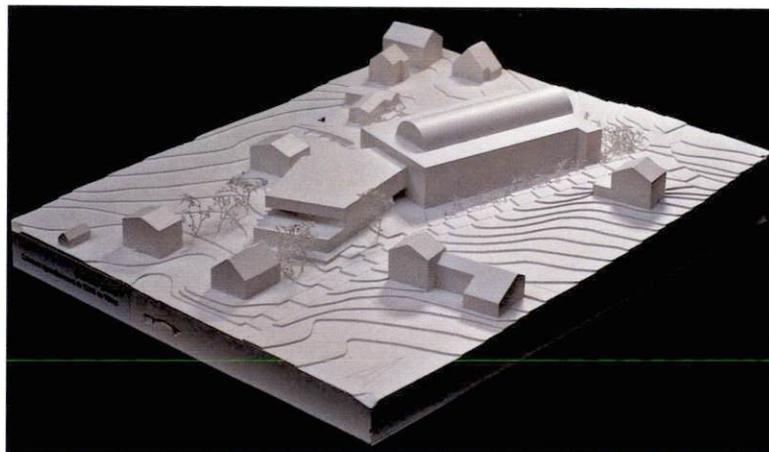
Une façade en béton armé avec isolation périphérique est choisie pour ses capacités statiques, énergétiques et économiques. Son traitement en crépi fin de couleur claire donne un caractère contemporain tout en s'harmonisant avec l'architecture du village.

Par son utilisation rationnelle des espaces, de la compacité de la forme, d'un concept énergétique respectant le label Minergie, ce projet s'inscrit directement dans un processus où le développement durable occupe une place prépondérante.

Auteur Butikofer de Oliveira Vernay Sàrl

1004 Lausanne

Collaborateurs Serge Butikofer
Olivia de Oliveira
Olivier Vernay
Agnès Bitter
Cecilia Perugini
Zikret Pajaziti



**3^{ème} Prix
Projet N° 4**

**Frs 15'000.—
Pomme Poire**

Pomme Poire

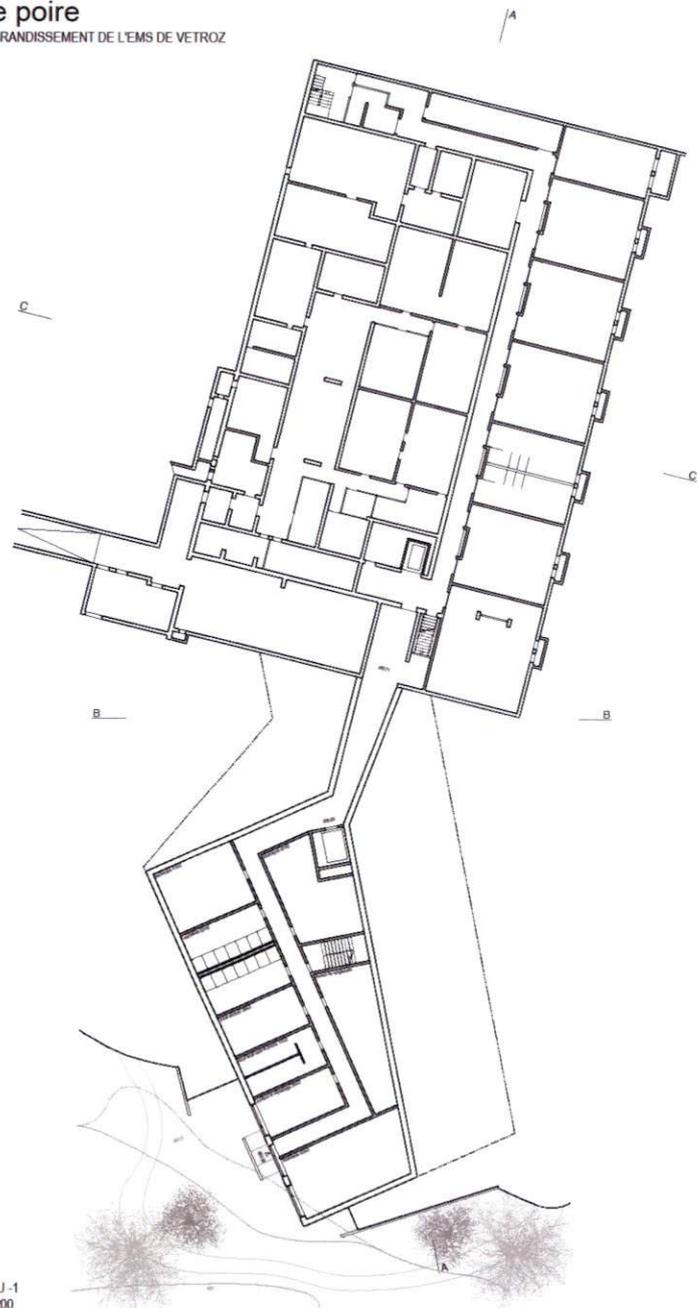
L'intervention proposée suit une logique très pragmatique en proposant une extension accolée à tous les étages au complexe existant. La géométrie du nouveau bâtiment est ensuite intelligemment travaillée, en plan comme en coupe, pour éviter les confrontations d'échelle difficiles avec le contexte bâti proche. Si ce parti pris offre de très grands avantages fonctionnels relevés par le jury, il donne à l'ensemble un caractère hospitalier jugé inadéquat dans le contexte social régional. De plus, il génère des espaces de jardin résiduels difficilement exploitables, alors que l'exiguïté du terrain est l'une des problématiques majeures à laquelle sont confrontés les exploitants.

L'organisation intérieure est simple mais efficace. La typologie choisie développe cependant de trop longues surfaces de couloir sombres, et offre des espaces de dilatation peu convaincants. Alors que l'entier du projet repose sur la qualité de l'accroche, celle-ci semble la plus fragile, induisant des espaces publics au caractère indéterminé et à la géométrie difficilement exploitable dans l'état. Plusieurs chambres produisent également des dégagements visuels conflictuels.

Enfin, le jury estime que la position du foyer de jour n'est pas adéquate ; par sa situation, proche de l'entrée, et sa position en vis-à-vis du parking principal, il se retrouve légèrement « surexposé » au regard des visiteurs.

Le cube sia du projet est l'un des plus élevé, conséquence du choix de relier l'objet à tous les étages. La simplicité structurelle de l'ensemble ainsi que les choix constructifs envisagés dénotent cependant d'un souci d'économie générale. Le coût de l'objet devrait donc se situer dans la moyenne de celui de ses concurrents.

pomme poire
CONCOURS AGRANDISSEMENT DE L'EMS DE VETROZ



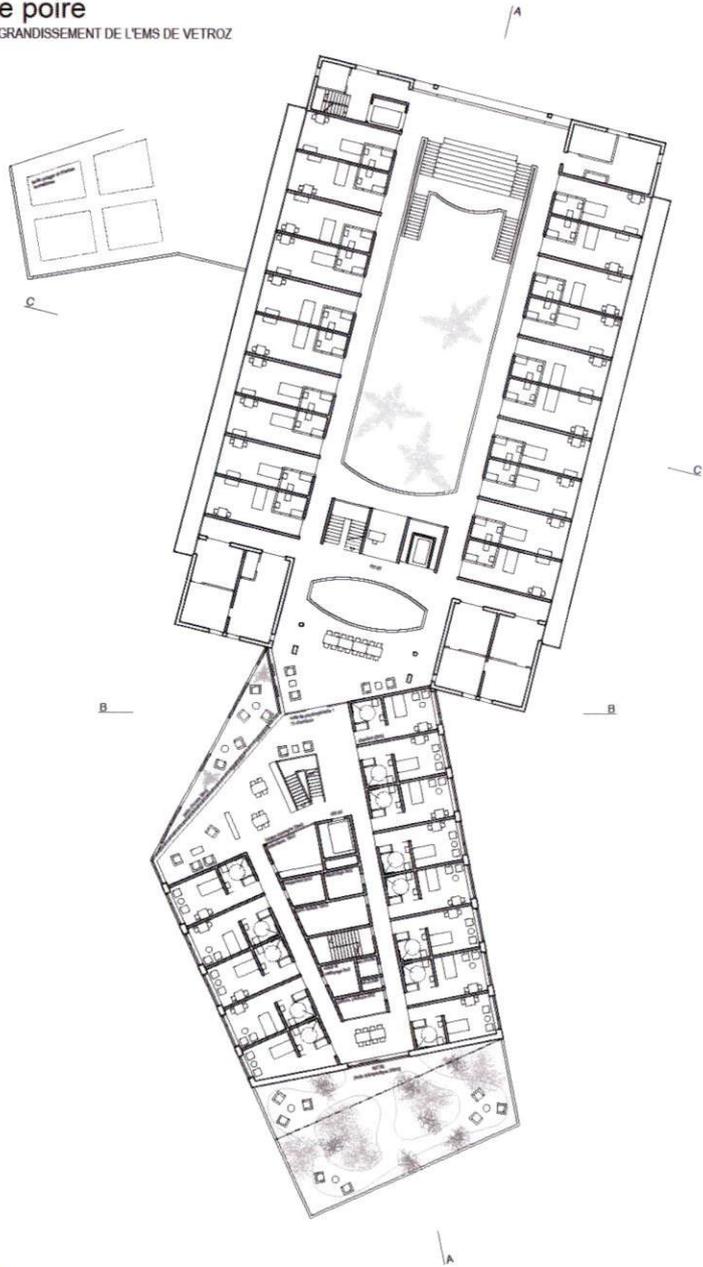
PLAN NIVEAU -1
ECHELLE 1/200



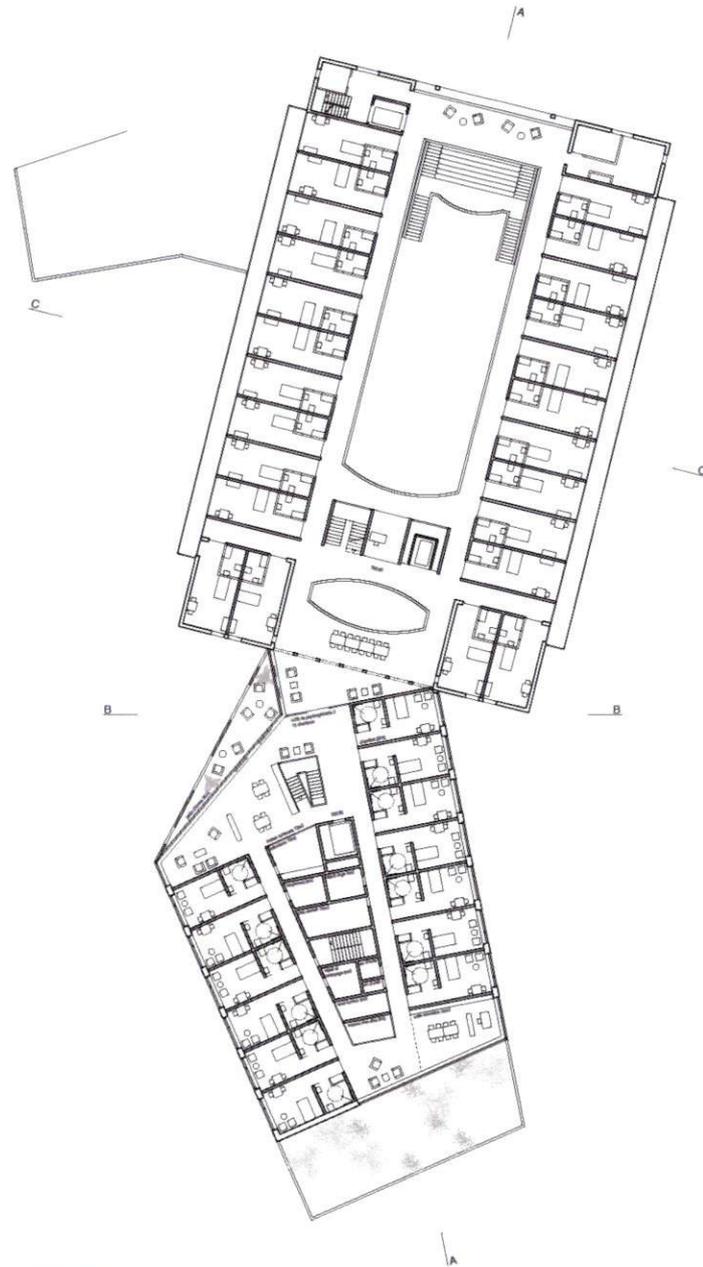
PLAN REZ-DE-CHAUSSEE

pomme poire

CONCOURS AGRANDISSEMENT DE L'EMS DE VETROZ



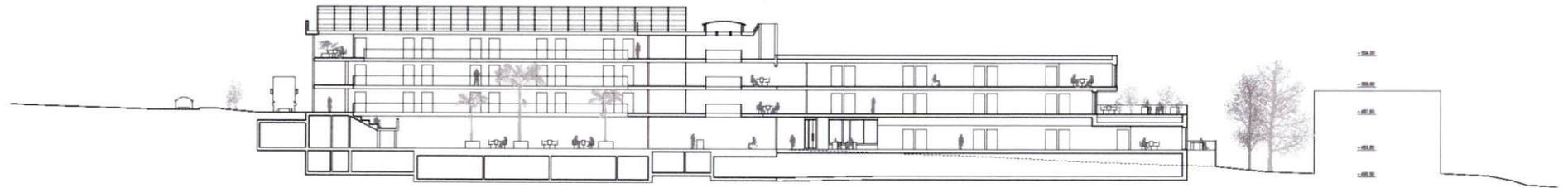
PLAN NIVEAU 1
ECHELLE 1/200



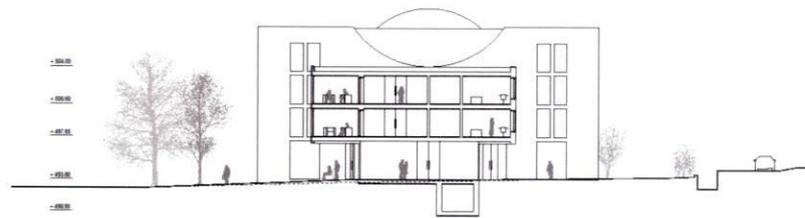
PLAN NIVEAU 2



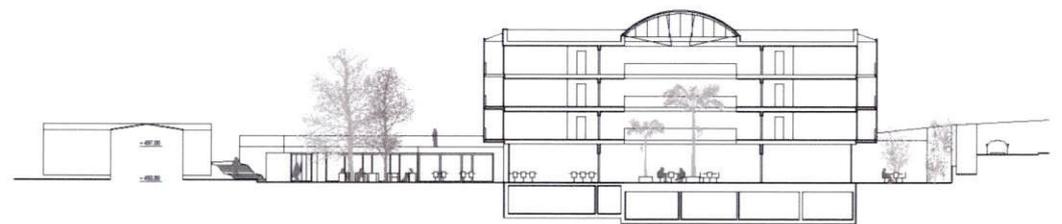
+
 pomme poire
 CONCOURS AGRANDISSEMENT DE L'EMS DE VETROZ
 +



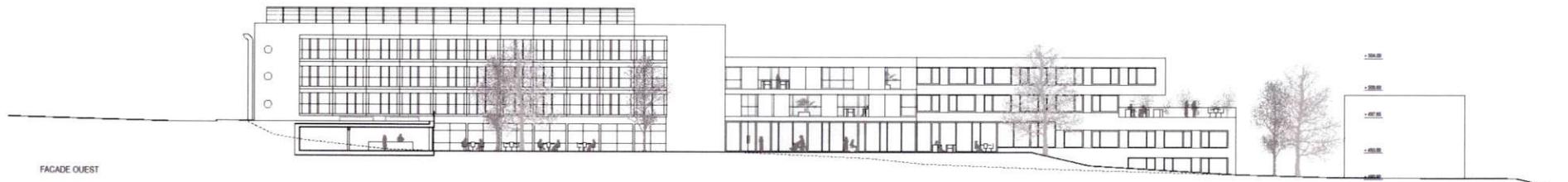
COUPE AA



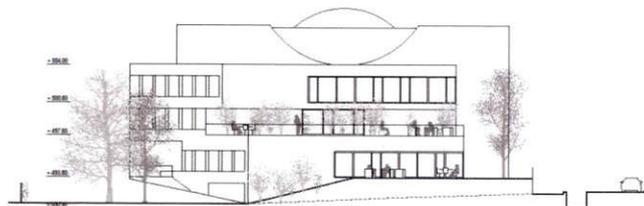
COUPE BB



COUPE CC



FACADE OUEST

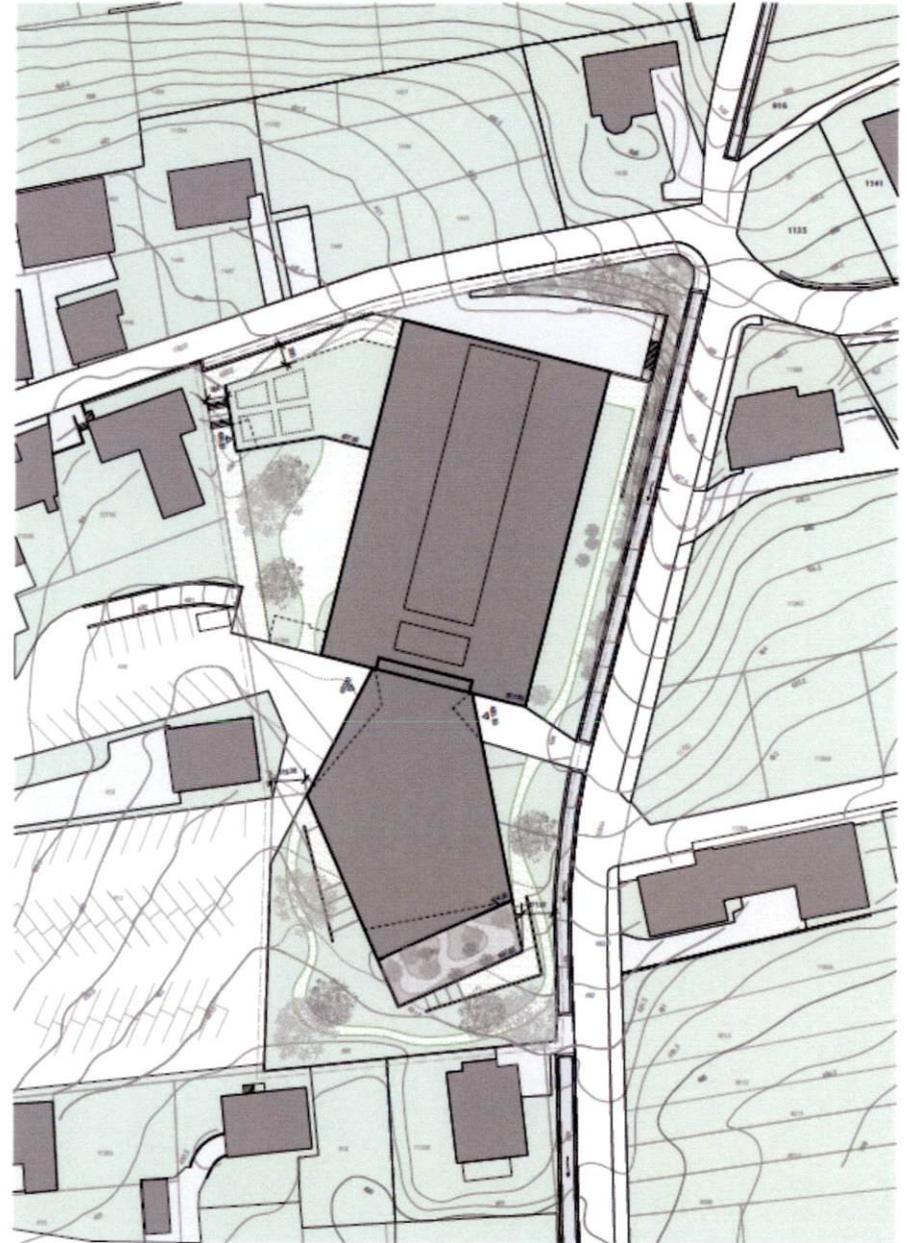


FACADE SUD
ECHELLE 1/200



FACADE EST



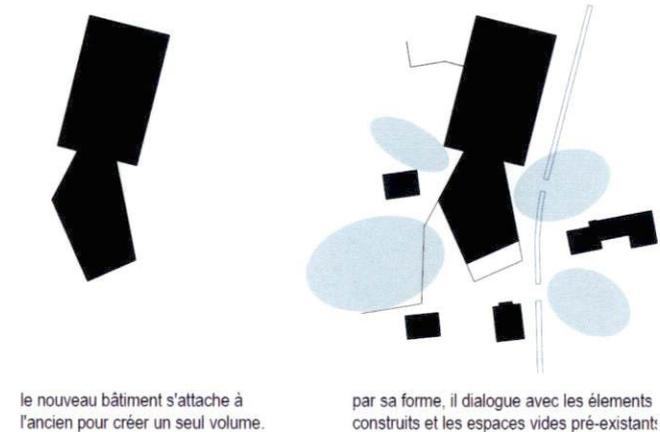


Pomme Poire

Le bâtiment des nouvelles structures d'accueil est pensé comme un agrandissement du bâtiment existant dans une logique unitaire, solidaire et complémentaire. L'ensemble forme une grande maison.

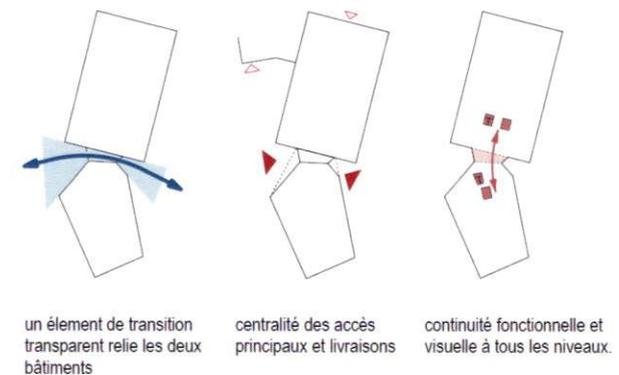


Les liaisons et les contacts créés à chaque étage donnent au complexe global une continuité visuelle et fonctionnelle s'appuyant sur les espaces majeurs du bâtiment existant de manière à les valoriser.



L'ajout du nouveau volume permet de redonner au Foyer Haut-de-Cry un système d'entrée et de distribution centralisé et traversant, doté de couverts ombragés, qui s'ouvrent sur deux places; l'une orientée vers le village à l'Ouest et l'autre à l'Est. Les sas peuvent être adaptés et gérés de manière à offrir des accès différenciés selon les besoins de l'établissement: psychogériatrie, court séjour et foyer de jour.

La place Ouest, reliée au parking, peut être utilisée comme place de dépôt couverte. En sous-sol, une liaison est proposée avec l'escalier de service de l'administration du bâtiment existant.



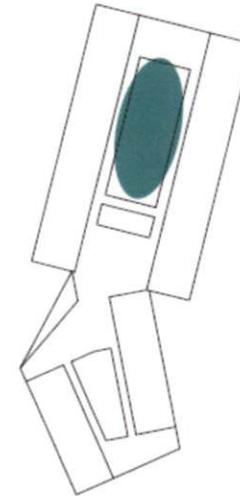
La relation entre les différentes unités permet une grande flexibilité d'utilisation à long terme et offre des avantages relationnels pour le personnel soignant. Les nouvelles unités sont séparées par des portes ouvertes ou sécurisées selon les besoins. Les locaux existants situés à côté du puits de lumière oblong retrouvent de nouvelles dimensions et un contact avec les jardins d'hiver.

Les façades sont orientées en fonction des abords immédiats et des vues sur le lointain: le pli de la façade Ouest définit d'une part l'espace d'entrée avec le jardin d'hiver tourné vers l'église du village, et d'autre part, une façade abritant les chambres orientée dans l'axe de la vallée du Rhône. La façade Est cherche le rapport avec les vignes proches et la vue sur la colline de Mont d'Orge.

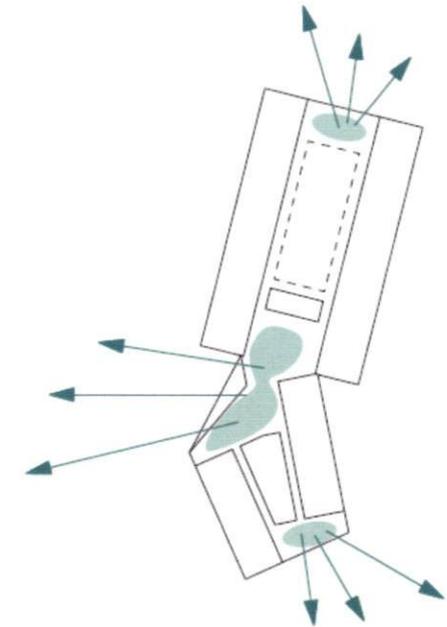
La découpe de la façade Sud offre un jardin suspendu, aménagé en jardin thérapeutique sécurisé, en partie couvert et en contact direct avec les unités de psychogériatrie.

Les façades reprennent, dans leur composition, les lignes du bâtiment existant en cherchant dans la diversité une empathie avec ce dernier.

Un volume semi-enterré, dont la toiture est aménagée en jardin potager et d'herbes aromatiques, occupe le nord ouest du site afin d'agrandir la cuisine et de disposer certains locaux de services en lien direct avec le nouvel accès de livraison de plain-pied. Avec cette intervention, la terrasse de la salle à manger est revalorisée.



le coeur du bâtiment existant
reste l'espace de référence
majeur



espaces communs avec
dégagements de vues

Aménagements extérieurs

Les jardins de dimensions généreuses, définis par la position du nouveau volume, profitent des larges dégagements dans des orientations variées. Ils sont aménagés avec des cheminements en pente douce

en continuité avec les abords du bâtiment existant, qui sont revalorisés dans leur ensemble. Les terrasses aménagées de plain-pied avec les espaces de vie sont reliées aux jardins par des rampes à faibles pentes afin de rattraper les déclivités naturelles du terrain.

Choix constructifs et matériaux

Grâce à la superposition des chambres, des salles de bain et du noyau central, la trame du bâtiment est rationnelle. La structure porteuse est en béton armé suivant le sens parallèle des façades. Les cloisons des chambres sont en panneaux de plâtre avec isolation phonique. Une structure ponctuelle métallique est utilisée dans les locaux communs équipés de grands vitrages.

Le porte-à-faux sud est résolu par des sommiers le long de la façade ouest et du couloir.

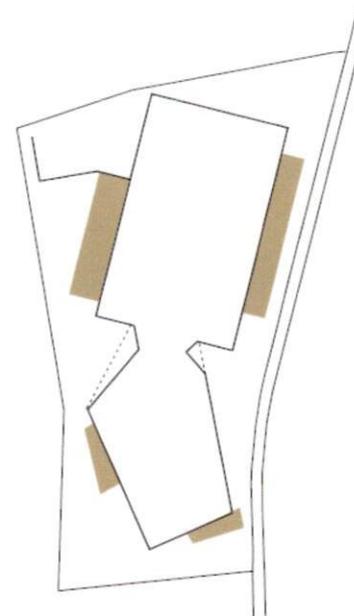
La hauteur des contrecœurs et des retombées varie selon le caractère des locaux. Les fenêtres des chambres avec un contrecœur de 50 cm offrent une vue généreuse pour une personne assise ou couchée.

L'isolation continue en périphérie et un revêtement extérieur assurent une isolation performante et durable. Des protections solaires extérieures, des rideaux et des panneaux mobiles intérieurs, intégrés au principe de façade, garantissent ombrage ou obscurcissement selon les besoins. L'ensemble des matériaux de finitions intérieures fait appel au bois d'essence locale, en accord avec le bâtiment existant. métallique est utilisée dans les locaux communs équipés de grands vitrages.

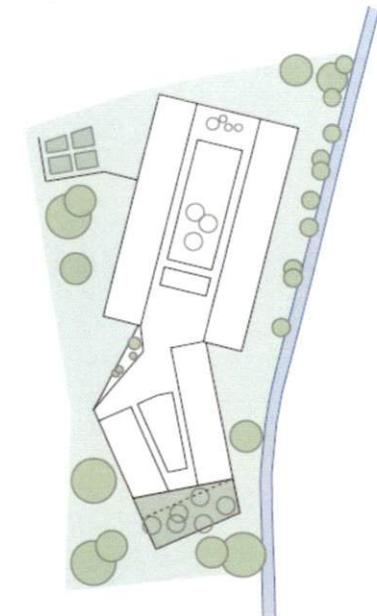
Le porte-à-faux sud est résolu par des sommiers le long de la façade ouest et du couloir.

La hauteur des contrecœurs et des retombées varie selon le caractère des locaux. Les fenêtres des chambres avec un contrecœur de 50 cm offrent une vue généreuse pour une personne assise ou couchée.

L'isolation continue en périphérie et un revêtement extérieur assurent une isolation performante et durable. Des protections solaires extérieures, des rideaux et des panneaux mobiles intérieurs, intégrés au principe de façade, garantissent ombrage ou obscurcissement selon les besoins. L'ensemble des matériaux de finitions intérieures fait appel au bois d'essence locale, en accord avec le bâtiment existant.



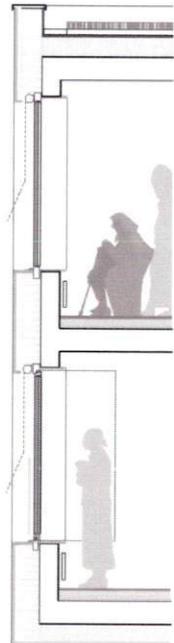
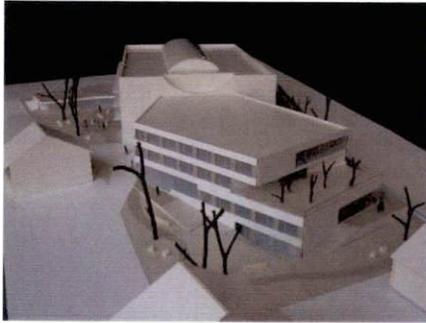
terrasses de plain-pied



jardins intérieurs et extérieurs

pomme poire

CONCOURS AGRANDISSEMENT DE L'EMS DE VETROZ

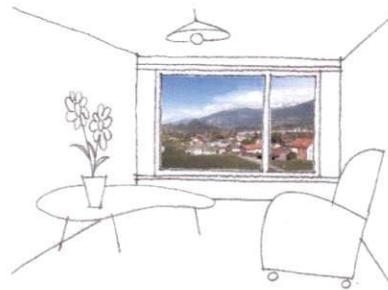
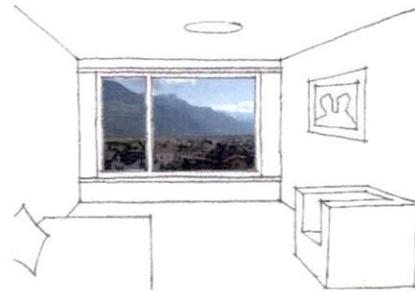


toiture végétalisée extensive
étanchéité
isolation thermique
dalle en béton armé
lissage plâtre

parquet en bois
chape et isolation phonique
dalle en béton armé
lissage plâtre

protection solaire extérieure
grand vitrage fixe et ouvrant
couverture bois avec galerie pour rideaux
(voilage et obscurcissement total)
tablette bois
convecteur

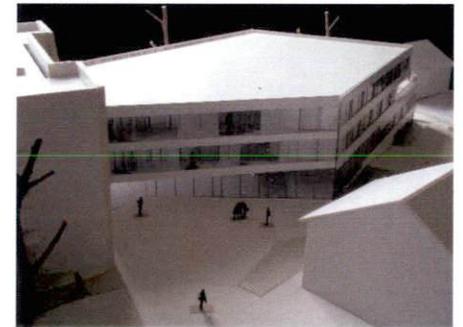
lissage plâtre
structure en béton armé
isolation thermique
revêtement extérieur durable



vues depuis les chambres Ouest et Est



vues sur le village depuis le jardin d'hiver



place d'accès et entrée principale

SCHEMA CONSTRUCTIF
ECHELLE 1/25

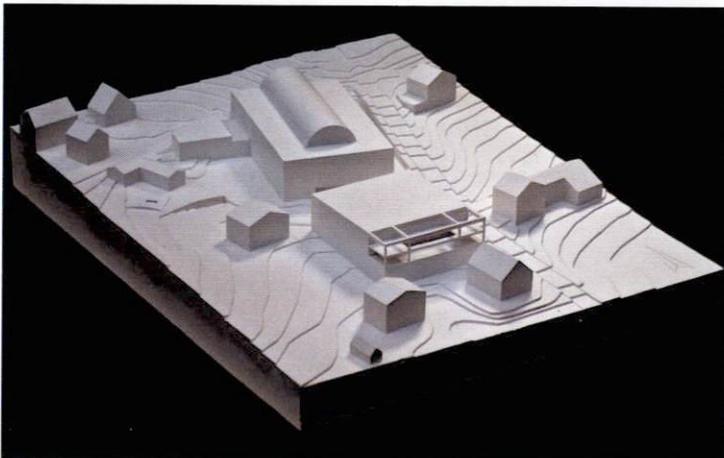
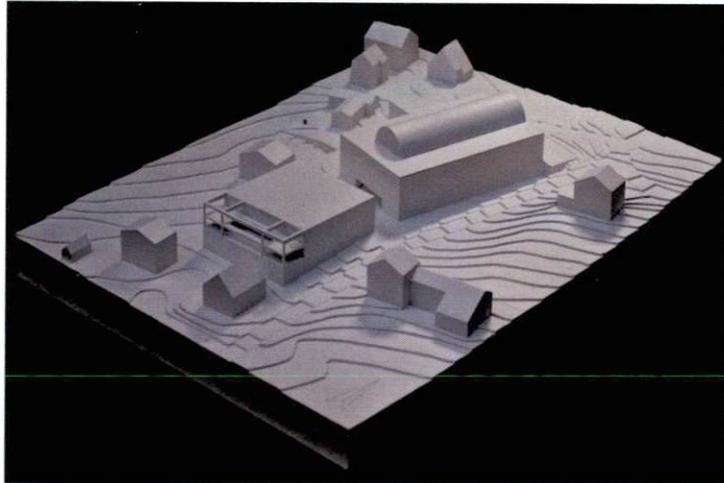
N°1

Auteur

**Architektur Atelier Balzani GmbH
3900 Brig**

Collaborateurs

Eli Balzani
Federico Balzani
Stefanija Ardelean
Grundhöfer Felix
Willisch Silvan



Happy Twins

Le projet « Happy Twins » propose une extension qui reprend le thème du home existant : un volume autonome, géométriquement simple. Il crée un vis-à-vis qui définit un espace d'entrée où le traitement de sol tente de les réunir. La rotation de l'extension due au respect des distances aux limites accentue le caractère fuyant de cet espace. La volumétrie imposante s'inscrit dans la même rupture d'échelle que le volume existant, bien que de dimensions plus modestes.

La liaison entre les deux objets se fait par une galerie souterraine, purement fonctionnelle, avec les difficultés que cela peut engendrer pour les utilisateurs de ce type d'établissement.

Pour agrandir la cuisine, l'auteur propose une annexe accolée à la cuisine existante, sans traiter le rapport que sa toiture, par exemple, entretient avec les chambres situées à l'étage.

L'extension du home s'organise sur trois niveaux depuis l'espace d'entrée. Elle est implantée sur un socle d'une hauteur d'étage sans rapport au site. Ce socle est d'ailleurs minimisé en coupe et sur l'image.

L'organisation des différents secteurs est fonctionnelle et cohérente. Le rez abrite le foyer de jour et l'unité des courts séjours en prolongation de l'espace d'entrée. Les unités de psychogériatrie occupent les deux étages supérieurs. Les chambres sont bien orientées à l'Est et à l'Ouest. Les services sont implantés au milieu du volume, ce qui annule toute possibilité de créer des espaces généreux à l'intérieur. Les espaces communs au Nord et au Sud, se prolongent aux étages sur des terrasses et des balcons. Le jardin thérapeutique est bien implanté, mais son organisation sur deux niveaux nuit à sa qualité.

En traitant les façades avec un rythme de panneaux colorés qui correspondent à une hauteur d'étage, l'auteur rompt la gémellité et se détache du contexte environnant en créant un solitaire supplémentaire.

Le volume SIA du projet est dans la moyenne.

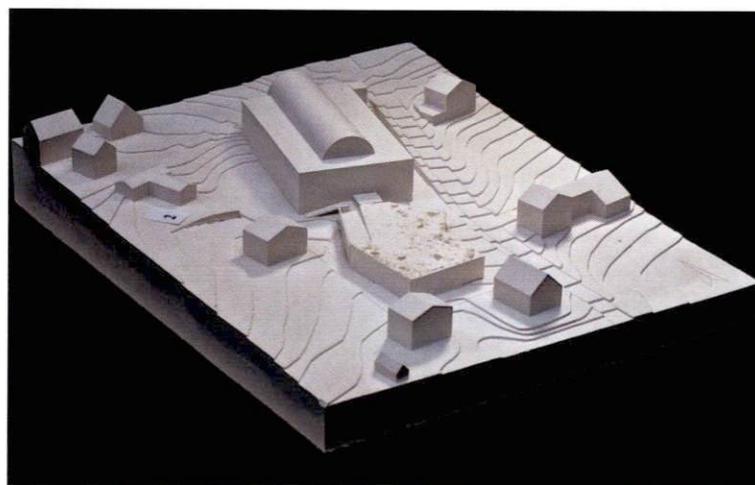
N°2

Auteur

Loïc Chareyre architecte +
Atelier J.-M. Bozetto
1205 Genève & Annemasse

Collaborateurs

Loïc Chareyre
Jean-Michel Bozetto



Mens sana

Par sa géométrie indépendante du contexte, sa matérialité forte et la mise en scène explicite du jardin en toiture, l'extension demandée s'exprime avant tout comme une terrasse construite, sorte de bâtiment socle. Si l'idée séduit, les contingences fonctionnelles imposées mais mal maîtrisées par les auteurs réduisent ce thème prometteur en un simple bâtiment accolé, sorte d'annexe aux dimensions et la géométrie mal maîtrisées, qui de fait peine à trouver une réelle identité.

La toiture, élément fondamental du projet, manque de caractère ; ses limites incertaines et ses accès multiples mais toujours mineurs (un ascenseur, une petite rampe et une porte sur le volume existant) en font un espace sans réelle affectation, hésitant entre toiture verte, jardin public et jardin thérapeutique.

Ce manque de précision dans la volumétrie se retrouve dans l'organisation des locaux. La transplantation de la cuisine et de la salle à manger dans l'annexe au profit des programmes de foyer de jour et de chambres UAT est maladroite. Elle donne un caractère privatif au grand hall du rez-de-chaussée, espace de vie communautaire pourtant essentiel du foyer Haut-De-Cry, et perturbe l'orientation du visiteur à l'intérieur du rez-de-chaussée, où la différenciation entre espaces publics et semi-publics est mal gérée.

Pour ce qui concerne la typologie des unités de vie, le vœu pieux évoqué par les auteurs « Mens sana in corpore sano » est rattrapé par la réalité du terrain, où l'autonomie des patients acceptés en psychogériatrie est très difficile à maintenir. En ce sens, le bâtiment à demi-niveaux réduit de manière trop significative la possibilité d'autogestion du pensionnaire, ne lui donnant de plus qu'un accès par ascenseur au jardin thérapeutique.

Les espaces de vie ne permettent pas un cloisonnement nécessaire en sous-espaces, par leur manque d'éclairage naturel et leur confrontation trop directe avec les chambres des pensionnaires.

Le foyer de jour n'est quant à lui pas assez développé pour que le jury se prononce sur son fonctionnement. Le jury regrette d'ailleurs le manque de clarté des documents, qui n'indique pas de façon ostensible la répartition et le type de locaux.

Le projet offre un cube sia dans la moyenne de ses concurrents. La matérialité envisagée pour les façades ainsi que pour les intérieurs correspondent aux standards de construction régionaux. Cependant, le manque d'information sur le traitement de la toiture ainsi que le manque de coupes représentatives du projet (notamment au niveau de la gestion de la rampe) ne permettent pas d'émettre un avis crédible sur l'économie générale de la construction.

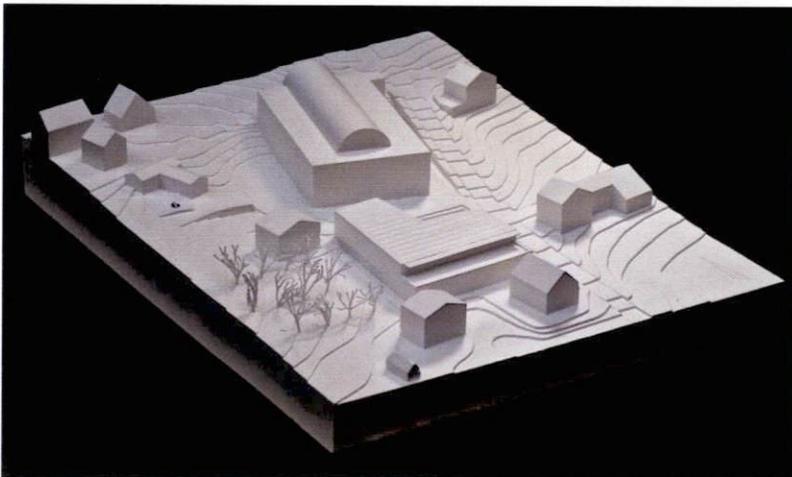
N°6

Auteur

Atelier d'architecture Pascal Varone
1950 Sion

Collaborateurs

Pascal Varone
Serge Villé
Serge Roux
Fabrice Mayoraz
Lara Kalbermatten



Second life

Détachée du bâtiment existant, n'offrant qu'une liaison purement fonctionnelle par le sous-sol, et imposant une matérialité forte, l'extension proposée est une entité clairement autonome, qui affiche par son échelle son caractère public. En s'éloignant suffisamment, elle permet de dégager une plateforme d'entrée généreuse et offre une relation appréciée avec l'Est du village. Enfin, sa forme en « L » fait place à un jardin thérapeutique abrité du vent et largement ouvert sur le coteau et le fond de vallée. Cependant, sa situation en creux dominée par la terrasse des UAT peine à convaincre le jury.

Si la répartition programmatique permet une faible hauteur, elle induit par contre une forte empreinte au sol, occupant tout le Sud de la parcelle. La géométrie de l'extension semble ainsi plus conduite par les contraintes programmatiques et les limites parcellaires que par l'insertion précise dans un contexte bâti. Elle pose un problème de distance au cours d'eau pour presque 1 m sur la totalité de la façade Est, et introduit un rapport jugé conflictuel entre les chambres de la façade Sud et le voisinage.

Outre ce problème de proximité et celui du jardin jugé trop exposé au regard, la proposition d'imposer la traversée du foyer de jour pour entrer dans les unités de psycho gériatrie est inadéquate, réduisant fortement l'intimité nécessaire du foyer de jour.

En proposant de déplacer la cuisine au profit d'activités à caractère communautaire, l'auteur de projet renforce de manière pertinente les qualités intrinsèques du rez-de-chaussée existant. Par contre, l'éloignement de la salle à manger principale et sa position en sous-sol pose des problèmes de fonctionnement qui semblent plus conséquents qu'une cuisine de plein pied.

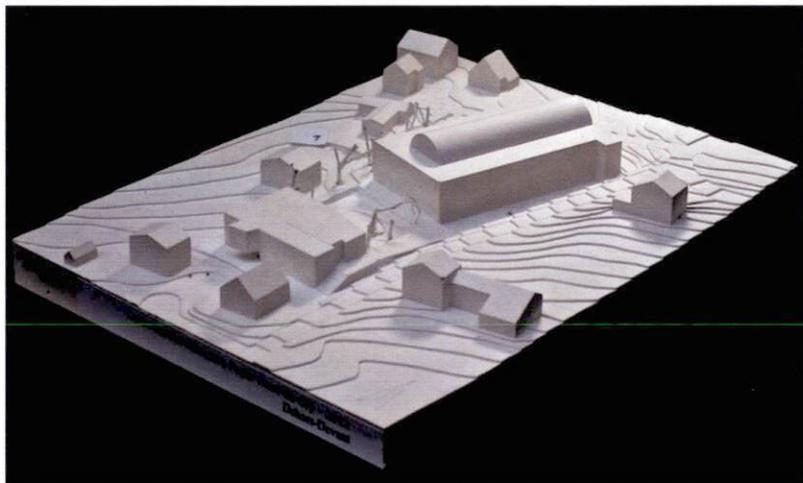
Enfin, le jury relève l'originalité des chambres UAT, qui se permettent une salle d'eau en façade en supprimant le hall d'entrée. Si la mesure semble justifiée en mesure du temps de séjour envisagé, le dispositif manque tout de même de souplesse d'affectation dans le temps ; d'autre part, il pose la question du rapport de cette façade avec la terrasse surdimensionnée qui la jouxte. L'ensemble de l'étage, au vue de la rareté de la place mise à disposition, donne au goût du jury une place trop importantes aux UAT au regard des surfaces affectées à la psychogériatrie, et au terrain disponible pour le reste des chambres.

D'un point de vue économique, le cube s'ia se situe au-dessous de la moyenne de ses concurrents, laissant présager un projet économique, sentiment renforcé par une forme compacte et une certaine efficacité structurelle. Une légère pondération doit cependant être faite suite au choix de façades plaquées en pierre et au découpage de l'attique offrant une grande surface de terrasse.

N°7

Auteur Kaenos Sàrl
1012 Lausanne

Collaborateurs Giulio Sovran
Matei Paladi
Claudia Zandio
Alessandra Pantuso
Noémi Verga
Yana Shumarina



Dehors-Devant

Le nouveau bâtiment s'implante de manière autonome au sud de la parcelle. La relation avec l'EMS actuel se fait au travers du vide créé et aménagé. Cet espace de référence est occupé par le jardin clos dédié à l'unité psychogériatrique où est disposée également une place en pente reliant les entrées des bâtiments. Le volume de trois niveaux utilise la totalité de la largeur de la parcelle allant jusqu'à construire en bordure de ruisseau.

Le jury note que l'implantation manque de précision. Le rapport entre les habitations situées au sud et la nouvelle construction n'est pas maîtrisé. En effet le volume est trop près de la limite. Cette situation remet en question le dispositif d'accès proposé au sud. Le projet n'apporte pas une solution satisfaisante au niveau des questions relationnelles entre l'ems existant et la nouvelle partie. La qualité de l'espace et de l'aménagement proposé pour la place restante entre les volumes n'ont pas convaincu le jury. En outre, le rapport qu'entretien le foyer de jour avec le jardin clos n'est pas souhaité.

Un problème est relevé avec le périmètre constructible, notamment avec la distance à respecter côté ruisseau.

La mise en place du programme se fait dans un soucis de compacité. Au rez sont disposés le foyer de jour et les chambres de courts séjours. Une liaison souterraine relie le rez au sous-sol existant. Les deux étages accueillent les unités de soins psychogériatrique. Les espaces proposés pour les différentes unités sont cohérents et de qualité. Le foyer manque d'indépendance par rapport à la partie court séjour.

La présence d'un important escalier extérieur à l'angle-est du volume n'est pas comprise.

En effet il s'agit d'une unité de soins fermée; cet aménagement reste difficilement exploitable.

Un soin particulier est apporté à l'expression des façades, ceci se distingue clairement sur les élévations présentées.

Le projet démontre une certaine rationalité dans la mise en place du programme, cela se traduit par une volumétrie compacte répondant aux attentes économiques. Par contre le traitement proposé pour les façades lui ne va pas dans le sens de l'économie de moyens.